

M. MACDONALD (Brantford-City): Personne au pays ne tient en plus haute estime que moi la Royale gendarmerie à cheval du Canada. Le Canada en est fier à juste titre; elle a fait notre orgueil quand nous avons envoyé de ses membres dans d'autres pays, où ils ont toujours été des mieux accueillis. Partout chez les nations anglophones on les a applaudis chaque fois qu'ils sont apparus sur l'écran. La gendarmerie a fait rejaillir en effet beaucoup d'honneur sur le Canada, et j'espère que mes observations de ce soir ne seront pas interprétées à son désavantage.

On a comparé ce soir le traitement de ses membres à celui des préposés au service de la glace dans les chambres des honorables députés. Je ferai cependant observer, monsieur le président, que ces préposés ne travaillent que trois mois, tout au plus quatre mois par année.

M. SLAGHT: C'est inexact. Ils travaillent toute l'année pour la plupart.

M. MACDONALD (Brantford-City): Je ne connais pas très bien la situation du préposé au service de la glace.

M. SLAGHT: En effet, mais l'honorable député ne boit pas d'eau.

M. MACDONALD (Brantford-City): D'autres honorables députés sont sans doute mieux renseignés que moi sur ces préposés et leur travail.

L'hon. M. HANSON: L'hon. député me permettra-t-il de dire que depuis quatorze ans que je suis membre de la Chambre je me suis passé des services de ces préposés?

M. MACDONALD (Brantford-City): Le chef de l'opposition et moi, nous nous trouvons presque dans la même situation à cet égard. On a encore comparé ce soir le traitement des membres de cette importante gendarmerie à celui de nos messagers, et je ferai de nouveau observer aux honorables députés que les messagers de la Chambre ne travaillent que trois mois à peine, quatre mois tout au plus, par année.

Nombreux sont ceux de ma circonscription—et c'est aussi le cas d'autres circonscriptions, j'en suis certain,—qui voudraient travailler moyennant traitement moins élevé que celui des membres de la gendarmerie, s'ils pouvaient compter sur leur salaire de chaque jour pendant toute l'année; et les membres de la gendarmerie peuvent compter sur leur traitement 365 jours par année; ils furent payés pour 366 jours l'an dernier. Ils reçoivent aussi une allocation de vêtement. Ils touchent \$2.25 par jour, plus des allocations

diverses qui représentent, comme l'a observé un honorable député, \$1.25 par jour, ce qui porte à \$3.50 leur traitement journalier. Après tant d'années de service, ils reçoivent naturellement une pension, ce qui est aussi d'une grande valeur. Les honorables députés conviendront sans doute avec moi que nombreux sont les ouvriers qui se contenteraient d'un salaire inférieur à celui qu'ils touchent ordinairement, s'ils étaient certains de pouvoir jouir à leur retraite d'une pension viagère.

Je ne veux pas dire que les membres de la gendarmerie sont trop bien rémunérés, ni que leur traitement ne devrait pas être relevé. Mais j'estime que les points que j'ai mentionnés devraient être portés à l'attention des honorables députés. Non seulement, aux heures que nous traversons, les membres de cette importante gendarmerie font d'excellent travail et portent de lourdes responsabilités, mais c'est aussi le fait des constables de nos gendarmeries municipales.

Que reçoit le simple soldat? Pendant la dernière guerre il touchait une solde quotidienne de \$1.10; cette fois il est plus chanceux, puisqu'il reçoit \$1.30 par jour.

M. CRUICKSHANK: Ce qui est insuffisant.

M. MACDONALD (Brantford-City): L'honorable député dit que c'est insuffisant. Je dis que le simple constable de la Royale gendarmerie à cheval du Canada débute à \$1.75 par jour, tandis que le simple soldat, prêt à aller risquer sa vie outre-mer ou sur notre territoire commence à \$1.30 par jour. Puisqu'il s'agit d'établir des comparaisons, c'est au simple soldat, qui rend de précieux services et est disposé à en rendre de plus grands encore à la patrie, qu'il convient de comparer le membre de la Royale gendarmerie. Nous devrions comparer les membres de ce grand corps aux simples soldats qui font beaucoup pour leur pays. Si nous revisons la solde de la gendarmerie à cheval, envisageons aussi la révision de celle des soldats.

L'hon. M. HANSON: N'est-il pas vrai qu'aux époques normales du temps de paix la liste des postulants est toujours nombreuse?

Le très hon. M. LAPOINTE: Oui.

M. ROEBUCK: Au risque de prolonger le débat outre mesure, permettez-moi de faire quelques commentaires. Il est déplorable qu'on ait établi des comparaisons entre les gendarmes et les livreurs de glace, les soldats et les hommes d'autres métiers. L'honorable député de Parry-Sound n'avait pas du tout l'intention d'établir cette comparaison ou de mettre ces gens sur le même pied. Il a voulu simplement